

Bonjour,

En raison d'une actualité critique sur la rougeole et profitant de la semaine européenne de la vaccination, je vous propose un rappel thématique sur ce sujet.

Situation épidémiologique en France au 22 avril 2018

- Au 22 avril 2018, 1 947 cas déclarés depuis le 6 novembre 2017 (+166 cas depuis le dernier bulletin hebdomadaire)
- Plus de 1 875 cas (96 %) déclarés depuis le 1er janvier 2018
- 78 départements ont déclaré au moins 1 cas, nombre en hausse depuis le dernier bulletin
- 51 % des cas (n=986) sont déclarés dans la région Nouvelle-Aquitaine, seule région en situation épidémique
- Incidence la plus élevée chez les moins de 1 an : 18,5 cas/100.000 habitants
- 21 % des cas déclarés ont été hospitalisés
- 87 % des cas de rougeole sont survenus chez des sujets non ou mal vaccinés

Une personne atteinte de rougeole peut contaminer 15 à 20 personnes

La rougeole est une infection virale très contagieuse et potentiellement grave pour laquelle il n'existe pas de traitement curatif. C'est une maladie qui ne touche pas seulement les jeunes enfants mais également les adolescents et les jeunes adultes. La rougeole est due à un virus respiratoire qui se transmet par la projection de gouttelettes salivaires ou respiratoires, en particulier lors de la toux et des éternuements. La contagiosité des cas de rougeole débute environ quatre jours avant l'éruption et dure jusqu'à quatre jours environ après le début de l'éruption.

La vaccination est le seul moyen d'être protégé contre la rougeole

Santé publique France rappelle la nécessité d'une couverture vaccinale très élevée dans la population (au moins 95% avec deux doses de vaccin chez les enfants et les jeunes adultes). Une telle protection collective permettrait d'éliminer la maladie et ses complications et ainsi protéger également les personnes les plus fragiles ne pouvant être elles-mêmes vaccinées (nourrissons de moins d'un an, femmes enceintes, personnes immunodéprimées). Il est donc impératif que **toutes les personnes nées à partir de 1980 aient reçu deux doses de vaccin.**

À compter du 1^{er} janvier 2018, la vaccination contre la rougeole est obligatoire chez le nourrisson, qui doit recevoir une dose du vaccin combiné Rougeole-

Oreillons-Rubéole (ROR) à l'âge de 12 mois et une seconde dose entre 16 et 18 mois.

La DGS rappelle l'importance de la vérification du statut vaccinal vis-à-vis de la rougeole de toutes les personnes nées à partir de 1980, et particulièrement les enfants de 1 à 4 ans, les adolescents, les jeunes parents et les femmes en âge de procréer, en vue d'un rattrapage vaccinal le cas échéant.

DOIT SE FAIRE VACCINER ET POURQUOI ?

Tous les enfants et adultes jeunes doivent être vaccinés contre la rougeole. C'est une vaccination très efficace qui protège de la maladie dans près de 100% des cas après 2 doses de vaccin.

La généralisation de la vaccination contre la rougeole a pour objectif l'élimination de la maladie. Celle-ci est possible si 95% des enfants se font vacciner avec 2 doses. Le taux de couverture vaccinale reste insuffisant en France chez les 15-35 ans et chez les nourrissons, ce qui explique que le virus continue à circuler dans le pays.

En réponse à cette situation, une vaccination de rattrapage a été mise en place chez toute personne née depuis 1980.

Recommandations générales

Tout enfant devrait être vacciné par 2 doses de vaccin contre la rougeole entre 12 et 18 mois. Afin d'étendre la protection, toute personne née à partir de 1980 doit aussi avoir reçu 2 doses de vaccin.

Pour les enfants **nés à partir du 1er janvier 2018**, la vaccination contre la rougeole est obligatoire avec une dose à l'âge de 12 mois et une dose entre 16 et 18 mois.

En milieu professionnel

- Les personnes nées avant 1980 non vaccinées et sans antécédent connu de rougeole, qui exercent des professions de santé en formation, à l'embauche ou en poste, doivent recevoir 1 dose de vaccin.
- Les personnes non vaccinées et qui n'ont pas eu la rougeole travaillant dans les services accueillant des patients à risque de rougeole grave (immunodéprimés) doivent absolument être vaccinées.
- Les professionnels travaillant au contact des enfants doivent aussi recevoir 1 dose de vaccin s'ils n'ont reçu qu'une dose.

N'hésitez pas à vous renseigner, selon votre situation, auprès de votre médecin traitant ou de votre médecin du travail.

Recommandations pour les voyageurs

La vaccination peut être pratiquée dès 6 mois chez les nourrissons qui doivent voyager dans un pays où la circulation du virus de la rougeole est importante. Ils devront recevoir à l'âge de 12 mois et de 18 mois, les 2 injections de vaccin en rappel, conformément au calendrier vaccinal.

Pour les personnes nées avant 1980 qui n'ont pas eu la rougeole ou n'ont pas été vaccinées et doivent se rendre dans un pays où la circulation du virus de la rougeole est importante, l'administration d'une injection de vaccin est également possible : n'hésitez pas à en parler à votre médecin.

Schéma de vaccination

Nourrissons et enfants :

- 1 dose à l'âge de 12 mois.
 - 1 dose entre 16 et 18 mois.
-

Chez les nourrissons nés à partir du 1er janvier 2018, la vaccination contre la rougeole est obligatoire.

Personnes nées à partir de 1980 et âgées d'au moins 12 mois :

- 2 doses avec un délai minimum d'un mois entre les 2 doses.
 - L'immunité apparaît dix à quinze jours après la 1ère injection. Le vaccin est efficace à près de 100% après 2 doses de vaccin. Grâce à la vaccination, les décès par rougeole dans le monde ont chuté de près de 80% entre 2000 et 2014. La région des Amériques et certains pays d'Europe du Nord ont éliminé la rougeole.
 - En France, avant la mise en œuvre de la vaccination systématique de tous les nourrissons contre la rougeole, plus de 600 000 cas survenaient chaque année. La vaccination a permis de diminuer fortement le nombre de cas de rougeole dans notre pays.
 - Cependant du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2017, plus de 24 500 cas de rougeole ont été déclarés en France (dont près de 15 000 cas pour la seule année 2011). Plus de 1 500 cas ont présenté une pneumonie grave, 38 une complication neurologique (35 encéphalites, 1 myélite, 2 Guillain-Barré). Entre 2008 et 2017, 20 personnes sont décédées de la rougeole dont au moins 8 chez des personnes avec des défenses immunitaires diminuées qui ne pouvaient être vaccinés ; seule l'élimination de la rougeole grâce à une couverture vaccinale très élevée de la population aurait pu les protéger. Ceci illustre la dimension altruiste de la vaccination.
 - La diminution du nombre des cas au cours des années 2012-2016 a été suivie en 2017 par une reprise de la circulation du virus de la rougeole, liée à l'augmentation progressive de personnes non protégées contre la maladie en raison d'une couverture vaccinale insuffisante tant chez les nourrissons (couverture de 79% avec deux doses au lieu des 95% nécessaires) que chez les enfants plus grands et les jeunes adultes.
 - La très nette augmentation du nombre des cas en décembre 2017 se prolonge en 2018, PRINCIPALES CONTRE-INDICATIONS
-

Il convient de se référer à la notice de ces vaccins, disponibles sur le site de la [base de données publique des médicaments](#) pour connaître l'ensemble des contre-indications.

Le vaccin ne doit pas être utilisé en cas :

- d'allergie aux substances actives, à l'un des autres composants du vaccin, ou aux résidus à l'état de traces ;
- de maladie ou de prise d'un médicament qui affaiblissent le système immunitaire ;
- de grossesse (de plus la grossesse doit être évitée dans le mois suivant la vaccination).

La vaccination doit être différée en cas de maladie aiguë avec fièvre.

PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES

Après la vaccination d'une jeune femme contre la varicelle, il est nécessaire d'éviter toute grossesse dans le mois suivant l'injection. Un moyen de contraception efficace est nécessaire. Cependant, une vaccination pratiquée par inadvertance chez une femme enceinte ne doit pas conduire à une interruption de grossesse.

Effets indésirables communs à tous les vaccins injectables :

- Réaction au site d'injection telle que douleur, rougeur, gonflement : très fréquent (>10 cas sur 100 vaccinés).
- Des effets généraux comme de la fièvre, des douleurs musculaires ou articulaires : fréquent (1 à 10 cas sur 100 vaccinés).
- Réaction allergique : très rare (1 cas sur 450 000 vaccinés).

Des réactions allergiques graves, bien que très rares, peuvent survenir après la vaccination. Si l'un des symptômes décrits ci-dessous apparaît, vous devez immédiatement contacter un médecin ou les urgences médicales :

- une éruption cutanée pouvant s'accompagner de démangeaisons ou de bulles ;
- un gonflement des yeux et du visage ;
- une difficulté à respirer ou à avaler ;
- une chute soudaine de la pression artérielle et une perte de connaissance.

À savoir

La possibilité d'un lien entre la vaccination par le vaccin rougeole-oreillons-rubéole (ROR) et le risque de survenue d'un autisme n'a jamais été confirmée. En effet, une dizaine d'études fiables a permis de démontrer que ce risque n'est pas supérieur chez les enfants déjà vaccinés avec le vaccin ROR que chez ceux qui ne le sont pas encore. Par ailleurs, l'étude de 1998, qui avait jeté le trouble dans les esprits, comportait de graves irrégularités et a été retirée par la revue qui l'avait publiée.

Enfin le petit jeu des Questions/Réponses:

Je ne sais plus si j'ai été vacciné, que dois-je faire ?

Il est nécessaire de vérifier ou de faire vérifier votre carnet de vaccination ou carnet de santé par votre médecin ou votre pharmacien. Si vous n'avez plus votre carnet et que vous êtes né depuis 1980, vous devez considérer que vous n'êtes pas protégé contre la rougeole. Il est alors recommandé de vous faire vacciner avec deux doses de vaccin ROR (rougeole, oreillons et rubéole).

J'ai déjà eu la rougeole quand j'étais enfant. Dois-je me faire vacciner ?

Si vous savez **avec certitude** que vous avez eu la rougeole pendant l'enfance, il n'est pas nécessaire de vous faire vacciner, car vous êtes immunisé contre la maladie.

Dans le doute, puis-je me faire à nouveau vacciner sans risque pour ma santé ?

La vaccination ROR (rougeole, oreillons et rubéole) peut être administrée sans aucun risque aux personnes qui ont déjà eu une ou plusieurs de ces maladies, ou qui ont déjà reçu une ou plusieurs doses de vaccin.

Mon enfant n'a reçu qu'une seule dose de vaccin, est-ce suffisant pour le protéger de la rougeole ?

Non. Seules deux doses de vaccins protègent efficacement de cette maladie très contagieuse. Si votre enfant n'a reçu qu'une seule dose de vaccin, il peut quand même attraper la rougeole et la transmettre à d'autres personnes. Il est donc important qu'il reçoive une seconde injection quel que soit l'âge auquel la première dose a été faite.

Il est possible que les adolescents et jeunes adultes nés depuis 1980 n'aient reçu qu'une seule dose de vaccin : ils doivent donc vérifier qu'ils ont reçu au total deux injections.

Je n'ai pas été vacciné pendant l'enfance, est-ce trop tard ?

Non, c'est aussi important de se faire vacciner à l'âge adulte (vaccination de rattrapage). Si vous êtes né depuis 1980 et que vous n'avez pas eu la rougeole, vous n'êtes pas protégé contre cette maladie.

Il est important de se faire vacciner à l'âge adulte car la rougeole n'est pas qu'une maladie de l'enfance. De plus, les complications graves de la rougeole sont plus fréquentes chez les jeunes adultes. Vous serez protégé avec deux doses de vaccin ROR.

Je suis né(e) avant 1980, dois-je tout de même me faire vacciner par précaution ?

Pour les personnes nées avant 1980, la vaccination est recommandée aux professionnels de santé ou de la petite enfance qui n'ont pas eu la rougeole ni été vaccinés. En effet, ils sont susceptibles au quotidien d'être en contact avec une personne ayant la rougeole. L'objectif est de les protéger de la rougeole et d'éviter qu'ils transmettent la maladie aux plus fragiles qui ne peuvent pas être vaccinés

(nourrissons, femmes enceintes, personnes avec des défenses immunitaires affaiblies).

Une personne peut-elle attraper la rougeole alors qu'elle a été vaccinée ?

Oui, la rougeole peut se produire chez une personne qui n'a reçu qu'une seule dose de vaccin, d'où l'importance de recevoir la seconde dose.

Lorsque la vaccination a bien été réalisée avec deux doses, il est possible d'avoir la rougeole, mais c'est extrêmement rare. Le vaccin contre la rougeole est très efficace.

Puis-je faire vacciner mon enfant avant qu'il ait atteint l'âge d'un an ?

La vaccination ROR (rougeole, oreillons et rubéole) est obligatoire dès l'âge de 12 mois pour les enfants nés à compter du 1^{er} janvier 2018.

La vaccination ROR des enfants de moins de 12 mois n'est pas recommandée d'une manière générale. En revanche, la vaccination ROR reste recommandée dès l'âge de 6 mois chez les enfants voyageant dans certains pays.

Par ailleurs, dans le cas d'un enfant de moins de 12 mois en contact avec un cas de rougeole, une dose de vaccin ROR est recommandée dans les 72 heures qui suivent le contact. Dans ce cas, l'enfant recevra ensuite deux doses de vaccin ROR à partir de l'âge de 12 mois comme prévu dans les recommandations du calendrier vaccinal.

Quel est le délai minimum entre deux doses de vaccins ROR ?

Un intervalle d'un mois minimum doit être respecté entre la 1^{ère} et la seconde dose.

Mon enfant a la rougeole, que dois-je faire pour protéger mon entourage ?

Pour éviter la transmission de la maladie, votre enfant doit rester à la maison et éviter les contacts et les visites.

Le médecin qui diagnostique un cas de rougeole vérifie le statut vaccinal des membres de la famille, et les vaccinera si nécessaire. Dans ce cas, l'administration d'une dose de vaccin, si elle est réalisée dans les 72 heures qui suivent le contact avec un malade atteint de rougeole, peut éviter la survenue de la maladie. La vaccination reste recommandée même si ce délai est dépassé.

Je crois que j'ai la rougeole. Que faire ?

Si vous pensez avoir attrapé la rougeole, il est préférable de prévenir le médecin ou le service des urgences par téléphone avant d'aller consulter pour éviter de contaminer d'autres personnes dans la salle d'attente et préparer votre venue dans les meilleures conditions.

Que dois-je faire si j'ai été en contact avec une personne qui a la rougeole ?

Il faut en parler rapidement avec votre médecin qui mettra à jour votre vaccination si nécessaire pour atteindre au total deux doses de vaccin ROR. Dans ce cas, l'administration d'une dose de vaccin, si elle est réalisée dans les 72 heures qui suivent le contact avec un malade atteint de rougeole, peut éviter la survenue de la maladie. Elle reste recommandée même si ce délai est dépassé.

J'ai été en contact avec une personne qui a la rougeole et je ne peux pas me faire vacciner pour des raisons de santé. Que dois-je faire ?

S'il n'est pas possible de vous faire vacciner pour des raisons de santé (personnes ayant des défenses immunitaires affaiblies, femmes enceintes, autres situations), votre médecin pourra envisager une autre forme de protection, notamment par injection d'immunoglobulines.

Je suis enceinte, puis-je me faire vacciner contre la rougeole ?

La vaccination contre la rougeole doit être évitée chez les femmes enceintes. Cependant, une vaccination réalisée par inadvertance chez une femme enceinte ne doit pas conduire à interrompre la grossesse, ni à surveiller particulièrement cette grossesse. La mise à jour des vaccinations manquantes sera effectuée après l'accouchement.

L'entourage des femmes enceintes devrait être vacciné ou se faire vacciner contre la rougeole s'il n'est pas déjà immunisé.

Je suis enceinte, mon enfant à la rougeole. Que dois-je faire ?

Il est nécessaire de prendre contact rapidement avec votre médecin, votre sage-femme ou votre obstétricien qui vérifiera avec vous vos vaccinations et prendra les mesures nécessaires (vaccination des membres de la famille, immunoglobulines, etc.).

J'ai la rougeole et je suis enceinte. Que dois-je faire ?

La rougeole chez une femme enceinte comporte un risque d'accouchement prématuré et de complications pour la mère et l'enfant. Il est recommandé d'appeler rapidement votre médecin, sage-femme ou gynécologue avant de vous déplacer, pour décider de la conduite à tenir.

Les vaccinations des membres de la famille doivent être vérifiées et mises à jour si nécessaire.

Voilà, vous savez maintenant quoi répondre et ce qu'il reste à faire...

A part ça tout va très très bien.

*Dr Hervé MAHOUN
Biologiste Médical (95)*